



CANNISIMMO

L'agence Cannisimmo au cœur du centre historique de Cannes, est un acteur incontournable dans la transaction immobilière sur le secteur de Cannes.

Notre équipe constituée de professionnels jeunes et dynamiques, vous accompagnera dans votre démarche de recherche d'investissement locatif, appartement, maison ou villa.

Notre agence immobilière sera également en mesure de pouvoir répondre au maximum à vos exigences pour l'achat ou la vente de votre bien immobilier.

Notre expérience du marché nous a permis de cibler nos démarches commerciales et notre communication à une échelle nationale et internationale, ce qui nous permet de promouvoir au maximum votre bien.

BARÈME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Transaction (à la charge du vendeur)

Pour les immeubles les honoraires de négociation, à charge du vendeur, sont calculés TTC (TVA 20%)

PRIX	HONORAIRES
Jusqu'à 100 000€ (minimum 4 000€)	7%
De 100 001€ à 350 000€	6%
À partir de 350 001	5%

Ne pas jeter sur la voie publique

NOS PARTENAIRES

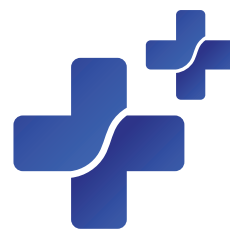


📍 12, rue Louis Blanc - 06 400 CANNES - +33 (0)4 93 39 84 94 - contact@cannisimmo.com

   www.cannisimmo.com



OFFRE CONFIANCE



**DIAGNOSTIC TECHNIQUE
OFFERT ***

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

Exclusivité 45 jours sans tacite reconduction

- Étude comparative du marché
- Avis de valeur de votre bien
- Reportage photo
- Visite virtuelle 360°
- Mise en valeur sur notre site internet
- Parution dans un magazine immobilier
- Diffusion sur nos sites partenaires et communication à l'international
- Pose d'un panneau « À vendre »
- Rapprochement clients pour votre bien
- Diffusion de l'annonce aux autres agences
- Présentation vitrine face au marché Forville

CONTACT

📍 12, rue Louis Blanc - 06 400 CANNES

☎ +33 (0)4 93 39 84 94

✉ contact@cannisimmo.com

PERSONNE PHYSIQUE

- ▶ Titre de propriété ou attestation
- ▶ Derniers avis d'imposition au titre de la taxe foncière
- ▶ Copie carte d'identité ou passeport
- ▶ Certificat loi Carrez
- ▶ Diagnostic technique
- ▶ Règlement copropriété (modificatifs)
- ▶ 3 derniers PV d'assemblée générale
- ▶ Contrôle assainissement VEOLIA (09.69.32.93.28)

PERSONNE MORALE (SCI, SAS, SARL,ect.)

- ▶ Titre de propriété ou attestation
- ▶ Derniers avis d'imposition au titre de la taxe foncière
- ▶ Copie carte d'identité ou passeport du gérant
- ▶ Extrait KBIS
- ▶ Certificat loi Carrez
- ▶ Diagnostic technique
- ▶ Règlement copropriété (modificatifs)
- ▶ 3 derniers PV d'assemblée générale
- ▶ Contrôle assainissement VEOLIA (09.69.32.93.28)

* Remboursement des diagnostics après réalisation de la vente et encaissement des honoraires par l'agence.



www.cannisimmo.com